

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
 MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 15 décembre 2025, à compter de 20 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège #1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège #2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège #3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège #4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège #5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège #6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	--

1. Ouverture de la séance

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame la Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **20 h 01**.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

287-12-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Période de questions sur l'ordre du jour
- Administration
 - Approbation des comptes payables et payés
 - Poste d'adjointe administrative / réceptionniste – Employée #13-0057 - Démission
 - Alliances RH - Mandat pour planification stratégique efficace des ressources humaines
 - Calendrier des séances 2026
 - Nomination du maire suppléant et du substitut
 - Modification des signataires pour les institutions financières
 - Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des- Dalles – Nomination d'élus sur le comité
 - Projet de rénovation du pavillon - Projection GP Conseils - Accompagnement en projet d'approvisionnement et d'acquisition par appels d'offres – 4 725.00\$ + tx
 - CREVALE – Adhésion Oser-Jeunes 2025-2026 – 50\$
 - Sécur 24 – Autorisation de paiement pour installation de caméras pour certains bâtiments municipaux – 31 170.89\$ tx inc.
 - La Belle Enclume – Autorisation de paiement pour les bancs de la gloriette – 16 027.51\$

- 4.12 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour la quote-part supplémentaire GMR (Gestion des matières résiduelles) – 59 889.00\$ tx inc.
- 4.13 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour la quote-part pour le HLM (Habitation à loyer modéré) 2025 – 5 240.50\$ tx inc.
- 4.14 Office d'habitation Lanaudière Nord – Autorisation de paiement pour le HLM (Habitation à loyer modéré) 2019 à 2024 – 21 877.00\$ tx inc.
- 4.15 Programme d'assurance des OSBL de l'Union des Municipalités du Québec – Adhésion
- 5. Travaux publics
 - 5.1 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet Entretien des routes locales
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
 - 5.3 Demande pour ajout d'un arrêt à l'intersection des rangs Saint-Laurent et Sainte-Cécile
 - 5.4 Municipalité de Saint-Côme - Acceptation du taux de déneigement 2025-2026 – 5 234\$/km
 - 5.5 Construction et pavage Généreux inc. – Autorisation de paiement pour libération définitive de la retenue pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 127 825.88\$ tx inc. (PAVL)
 - 5.6 Excavation Jérémy Forest inc. – Autorisation de paiement pour décompte #5 et libération provisoire pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » - 11 843.34\$ tx inc.
 - 5.7 GBI Experts-Conseils inc – Autorisation de paiement pour surveillance des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL) - 29 922.25\$ tx inc.
 - 5.8 Gestion S. Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour fauchage de branches sur le réseau municipal – 18 367.26\$ tx inc.
 - 5.9 Joliette Hydraulique inc. – Autorisation de paiement pour achat et installation d'une pelle à neige – 18 403.06\$ tx inc.
 - 5.10 Signé Lavallée inc – Autorisation de paiement pour travaux de ponceau sur la Montée St-Jacques (côté de Saint-Alphonse) – 8 373.32\$ tx inc.
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Demande de changement de nom du « Service incendie de Sainte-Béatrix » pour « Service de protection et d'intervention d'urgence de Sainte-Béatrix »
 - 6.2 Demande pour ajout d'un nouveau pompier au sein du service incendie
- 7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, des eaux usées et des jeux d'eau – Novembre 2025
 - 7.2 APUR - Offre de services – #2512-211 et #2512-212 prestation et assistance
 - 7.3 EMS – Autorisation pour ajouts au dossier de l'étude géotechnique pour le potentiel de liquéfaction - Aqueduc du village – 1 130\$
 - 7.4 EMS – Autorisation de paiement pour plans et devis préliminaire - Aqueduc du village – 8 531.15\$ tx inc.
 - 7.5 Alliances ressources humaines – Offre de services pour recrutement d'inspecteur au service de l'urbanisme
- 8. Culture et Loisirs
 - 8.1 Au Cœur de Sainte-Béatrix – Attribution d'un budget pour 2025 de 2000\$ non-récurrent 8.3
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Période de questions sur l'ordre du jour

POINT 3

La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

4. Administration

4.1 Approbation des comptes payables et payés – Novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payables et payés pour le mois de novembre 2025 en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal;

288-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de novembre 2025.

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	542 857,40 \$
Prélèvements automatiques	68 007,47 \$
Salaires	60 062,21 \$
Comptes à payer	81 389,34 \$
TOTAL	752 316,42 \$

ADOPTÉE

4.2 Poste d'adjointe administrative / réceptionniste – Employée #13-0057 - Démission

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la démission de l'employée #13-0057 comme *Adjointe administrative / réceptionniste* effective au 5 janvier 2026.

Nous la remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

DÉPOSÉ

4.3 Alliances RH - Mandat pour planification stratégique efficace des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser une étude pour évaluer la charge de travail des employés et cadres municipaux et faire une planification stratégique efficace des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de *Alliance ressources humaines cabinet RH* datée du 4 décembre.

290-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE MANDATER la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* pour voir à planification stratégique efficace des ressources humaines, et ce, pour une somme estimée à 7 938 \$ plus taxes et tel que décrit dans l'offre de services datée du 4 décembre.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

4.4 Calendrier des séances 2026

291-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le calendrier des séances 2026, soit :

- 19 janvier 2026
- 16 février 2026
- 16 mars 2026
- 13 avril 2026
- 11 mai 2026
- 15 juin 2026
- 13 juillet 2026
- 17 août 2026
- 14 septembre 2026
- 19 octobre 2026
- 16 novembre 2026
- 14 décembre 2026

ADOPTÉE

4.5 Nomination du maire suppléant et du substitut

292-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER monsieur le conseiller Alphée Moreau comme maire suppléant pour siéger en cas d'absence de la mairesse Sylvie Roberge. Cette résolution lui donne également le droit de siéger en cas d'absence de la mairesse à la MRC de Matawinie.

DE NOMMER madame la conseillère Édith Loyer comme mairesse suppléante pour siéger en cas d'absence du maire suppléant Alphée Moreau. Cette résolution lui donne également le droit de siéger en cas d'absence du maire suppléant à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

4.6 Modification des signataires pour les institutions financières

293-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Sylvie Roberge, mairesse, M. Alphée Moreau, conseiller & maire suppléant, Mme Édith Loyer, conseillère, Mme Marie-Ève Bureau, Directrice

générale adjointe et Mme Mélissa Charette, Directrice générale, à être les signataires pour les institutions financières.

ADOPTÉE

4.7 Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des- Dalles – Nomination d’élus sur le comité

294-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER les conseillers Roger Lasalle et Alphée Moreau comme élus pour siéger à la *Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles*.

ADOPTÉE

4.8 Projet de rénovation du pavillon - Projection GP Conseils - Accompagnement en projet d’approvisionnement et d’acquisition par appels d’offres – 4 725.00\$ + tx

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis au niveau du pavillon;

CONSIDÉRANT l’obtention d’une subvention dans le programme PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue de *Projection GP Conseils* datée du 8 décembre et qui vise à accompagner l’organisation dans l’élaboration du devis et des autres documents d’appel d’offres afin de contractualiser les travaux auprès d’un entrepreneur.

295-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Projection GP Conseils* pour réaliser un mandat d’accompagnement en projet d’approvisionnement et d’acquisition par appels d’offres pour le projet de rénovation de la salle municipale « le Pavillon », et ce, pour une somme estimée à 4 725 \$ plus taxes et tel que décrit dans l’offre de services datée du 8 décembre. Le tout est subventionné par le PAFIRSPA.

ADOPTÉE

4.9 CREVALE – Adhésion Oser-Jeunes 2025-2026 – 50\$

296-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE VERSER notre contribution annuelle pour la certification OSER-JEUNES pour 2025-2026 (novembre à octobre) au montant total de 50.00\$.

ADOPTÉE

4.10 Sécur 24 – Autorisation de paiement pour installation de caméras pour certains bâtiments municipaux – 31 170.89\$ tx inc

297-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Sécur 24* représentant un montant de 31 170,89 \$ taxes incluses (référence factures 45012, 45013, 45014 et 45015) pour la réalisation du projet d'installation de caméras pour certains bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

4.11 La Belle Enclume – Autorisation de paiement pour les bancs de la gloriette – 16 027.51\$

298-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement final à *La Belle Enclume* représentant un montant de 16 027,51 \$ taxes incluses (référence facture 13078) pour la création et la fourniture des bancs en fer forgé de la gloriette. Le tout est subventionné par le PRIMA.

ADOPTÉE

4.12 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour la quote-part supplémentaire GMR (Gestion des matières résiduelles) – 59 889.00\$ tx inc.

299-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à la *MRC de Matawinie* représentant un montant de 59 889 \$ taxes incluses (référence facture 250586) pour la quote-part supplémentaire en lien avec les GMR.

ADOPTÉE

4.13 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour la quote-part pour le HLM (Habitation à loyer modéré) 2025 – 5 240.50\$ tx inc.

300-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à la *MRC de Matawinie* représentant un montant de 5 240,50 \$ taxes incluses (référence facture 250597) pour la quote-part en lien avec le HLM pour 2025.

ADOPTÉE

4.14 Office d'habitation Lanaudière Nord – Autorisation de paiement pour le HLM (Habitation à loyer modéré) 2019 à 2024 – 21 877.00\$ tx inc.

301-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à la *Office d'habitation Lanaudière Nord* représentant un montant de 21 877 \$ taxes incluses (référence facture 2025-012) pour les quotes-parts en lien avec le HLM pour les années 2019 à 2024.

ADOPTÉE

4.15 Programme d'assurance des OSBL de l'Union des Municipalités du Québec – Adhésion

CONSIDÉRANT la réception de la demande d'adhésion au *Programme*

d'assurance pour les OSBL de l'UMQ reçue de la Coop lac Marie-Josée

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de la municipalité à ce programme est sans frais pour les municipalités et permettrait à tous les OSBL de la municipalité de Sainte-Béatrix de profiter d'un programme d'assurance à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT QUE cela ne vous engage qu'à procéder à la reconnaissance des organismes qui souhaitent soumettre une demande d'assurance au sein du programme.

302-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADHÉRER au *Programme d'assurance des OSBL* de l'UMQ et d'en informer BFL CANADA par l'entremise de l'UMQ.

ADOPTÉE

5. Travaux publics et hygiène du milieu

5.1 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet Entretien des routes locales

Dossier : VTY22477

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a autorisé une compensation de 113 037 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

303-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

5.2 Programme d'aide à la voirie locale 2025 – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

304-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5.3 Demande pour ajout d'un arrêt à l'intersection des rangs Saint-Laurent et Sainte-Cécile

305-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer, et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la demande d'ajout d'un arrêt à l'intersection des rangs Saint-Laurent et Sainte-Cécile.

QUE le conseil entend faire le nécessaire pour se conformer en regard de la réglementation afférente et le mettre en place au moment opportun.

ADOPTÉE

5.4 Municipalité de Saint-Côme - Acceptation du taux de déneigement 2025-2026 – 5 234\$/km

CONSIDÉRANT l'entente à renouveler avec la municipalité de Saint-Côme et relative au déneigement et au sablage permettant de dégager l'accès du lac Priscault sur une longueur de 0.8 km.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le taux et qu'il serait désormais établi à 5 234 \$ du km pour la saison hivernale 2025-2026.

306-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle, et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à

renouveler.

D'ACCEPTER le nouveau taux établi à 5 234 \$ du km soumis par la municipalité de Saint-Côme via la résolution 391-2025-11.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025 ou 2026.

ADOPTÉE

5.5 Construction et pavage Généreux inc. – Autorisation de paiement pour libération définitive de la retenue pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 127 825.88\$ tx inc. (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent sont terminés et que le délai de retenue contractuelle est échu.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de déficiences à régler sur ce chantier;

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de libération de la dernière retenue contractuelle de 5% par GBI Experts-conseils inc. et datée du 8 décembre 2026.

307-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE PROCÉDER à la libération de la dernière retenue contractuelle de 5%.

D'AUTORISER le paiement final à *Construction & Pavage Généreux inc.* représentant un montant de 127 825,89 \$ taxes incluses (référence facture 283) pour les travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent. Le tout est subventionné par le PAVL.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

5.6 Excavation Jérémy Forest inc. – Autorisation de paiement pour décompte #5 et libération provisoire pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » - 11 843.34\$ tx inc.

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la Municipalité de Sainte-Béatrix et *Excavation Jérémy Forest inc.* pour le prolongement de l'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et la reconfiguration de la rue Panet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction du pavage n'ont pas été effectués à la satisfaction de la municipalité à ce jour ;

CONSIDÉRANT la demande de paiement en lien avec le décompte #5 de l'entreprise et la recommandation de paiement de monsieur Sébastien Morrissey, ingénieur chez *Artelia Canada*.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de libérer la première retenue contractuelle de 5 %.

308-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

DE LIBÉRER la retenue contractuelle de 5 % comme prévu au contrat représentant une somme de 12 704,74 \$ avant taxes.

DE CONSERVER la retenue spéciale de 6 500 \$ avant taxes pour la correction du pavage.

D'AUTORISER le décompte #5 au montant de 4 096,06 \$ avant taxes.

DE VERSER au total une somme de 11 843,34 \$ taxes incluses (facture référence 25-149) à l'entreprise *Excavation Jérémy Forest inc.* couvrant ainsi le décompte #5, la libération contractuelle et la retenue spéciale.

DE PROCÉDER à la réception provisoire en date du 27 novembre 2025.

ADOPTÉE

5.7 GBI Experts-Conseils inc – Autorisation de paiement pour surveillance des travaux de réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent (PAVL) - 29 922.25\$ tx inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la voirie et du remplacement de ponceaux sont requis sur le rang Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en février 2025 à *GBI Experts-Conseils inc.*;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montrant le pourcentage d'avancement de 75 % des honoraires de surveillance de bureau et de 5/7 semaines des honoraires de surveillance de chantier prévus datée du 24 novembre 2025.

309-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement à *GBI Experts-Conseils inc.* représentant un montant de 29 922,25 \$ taxes incluses (référence facture 42605) pour des honoraires de surveillance effectués dans le cadre des travaux routiers prévus sur le rang Saint-Laurent. Le tout est subventionné par le PAVL 2025.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

5.8 Gestion S. Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour fauchage de branches sur le réseau municipal – 18 367.26\$ tx inc.

310-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Gestion S. Lavallée inc.* représentant un montant de 18 367,26 \$ taxes incluses (référence facture 129) pour des travaux de fauchage de branches sur le réseau municipal.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

5.9 Joliette Hydraulique inc. – Autorisation de paiement pour achat et installation d’une pelle à neige – 18 403.06\$ tx inc.

311-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER le paiement à *Joliette Hydraulique inc.* représentant un montant de 18 403,06 \$ taxes incluses (référence facture 177819) pour l’achat et l’installation d’une pelle à neige sur le F-550.

ADOPTÉE

5.10 Signé Lavallée inc – Autorisation de paiement pour travaux de ponceau sur la Montée St-Jacques (côté de Saint-Alphonse) – 8 373.32\$ tx inc.

312-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 8 373,32 \$ taxes incluses (référence facture 1689) pour les travaux de remplacement d’un ponceau sur la Montée St-Jacques.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Demande de changement de nom du « Service incendie de Sainte-Béatrix » pour « Service de protection et d’intervention d’urgence de Sainte-Béatrix »

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le nom du service incendie de la municipalité par « *Service de protection et d’intervention d’urgence de Sainte-Béatrix* » vu le service de premier répondant offert par l’équipe en place.

313-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au changement de nom du service incendie de la municipalité par « *Service de protection et d’intervention d’urgence de Sainte-Béatrix* ».

ADOPTÉE

6.2 Demande pour ajout d’un nouveau pompier au sein du service incendie

314-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’EMBAUCHER monsieur Jean-Sébastien Gasse à titre de pompier au sien du service de sécurité de protection et d’intervention d’urgence de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et Environnement

7.1 Dépôt des certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueduc et des eaux usées – Novembre 2025

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées pour le mois de novembre 2025.

DÉPOSÉ

7.2 APUR - Offre de services – #2512-211 et #2512-212 prestation et assistance

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit retenir les services d'une firme externe en matière d'urbanisme qui offre des services d'impartition de personnel dès janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de *Apur créatif* datée du 11 décembre 2025 qui comprend les 2 volets suivants ici résumé:

- Volet 1 : fournir des services d'émission de permis et d'inspection à la municipalité de Sainte-Béatrix, soit une ressource dédiée serait de deux (2) jours par semaine, à raison de 7,5 heures par jour, pour un total de 15 heures, excluant les heures de déplacement (plus les réunions en soirée dans le cadre du CCU) ;
- Volet 2 : fournir des services d'assistance professionnelle en urbanisme à la municipalité de Sainte-Béatrix sous forme de banque d'heures.

315-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Apur créatif* pour voir à un mandat de prestation de service et d'assistance en matière d'urbanisme, et ce, tel que décrit dans l'offre de services datée du 11 décembre 2025 dont :

- Le service de prestation du volet 1 qui sera assuré à partir du 05/01/2026 jusqu'au 10/04/2026 pour une durée de trois (3) mois (taux horaire de 89\$ plus taxes et frais de déplacement);
- Le volet 2 sera assuré à partir du 05/01/2026 jusqu'au 31/12/2026 ou une fois le nombre d'heures épuisées (banque d'heure de 5 000 \$).

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.3 EMS – Autorisation pour ajouts au dossier de l'étude géotechnique pour le potentiel de liquéfaction - Aqueduc du village – 1 130\$

CONSIDÉRANT le projet de révision du concept de l'Aqueduc du village.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une somme pour le mandat de l'étude géotechnique afin qu'il réponde à notre besoin d'informations.

316-12-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'ajout d'un budget de 1 130 \$ au mandat d'étude géotechnique octroyé au *Groupe ABS*, le tout plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7.4 EMS – Autorisation de paiement pour plans et devis préliminaire - Aqueduc du village – 8 531.15\$ tx inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de l'Aqueduc du village sont requis ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé via la résolution 79-03-24 à *EMS Ingénierie inc.*;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture montrant le pourcentage d'avancement de 66% des honoraires prévus pour les plans et devis préliminaire datée du 30 septembre 2025.

317-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement à *EMS Ingénierie inc.* représentant un montant de 8 531,15 \$ taxes incluses (référence facture M24-061-02) pour des honoraires de plans et devis préliminaires dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'Aqueduc du village. Le tout est subventionné par la TECQ.

ADOPTÉE

7.5 Alliances ressources humaines – Offre de services pour recrutement d'inspecteur au service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recruter un nouvel inspecteur au service de l'urbanisme via un 2^e affichage;

CONSIDÉRANT que la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* accompagne les municipalités dans leur processus de recrutement de ressources.

318-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* pour voir au recrutement d'un inspecteur au service de l'urbanisme.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025

ADOPTÉE

8. Loisirs et Culture

8.1 Au Cœur de Sainte-Béatrix – Attribution d'un budget pour 2025 de 2000\$ non-récurrent

CONSIDÉRANT la réception de la demande de soutien financier datée du 17 novembre 2025;

319-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VERSER à l'organisme *Au Cœur de Sainte-Béatrix* une somme de 2 000 \$ qui leur permettra de démarrer leurs activités et d'offrir à Sainte-Béatrix la vitalité communautaire que l'organisme souhaite. Que cette attribution soit non récurrente.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

9. Varia

POINT 9

- *La conseillère Danielle Gariépy et le conseiller Roger Lasalle félicitent les artistes et les organisateurs de l'événement de la fin de semaine dernière qui a eu lieu à l'église. Une vingtaine d'artistes environ étaient présents et ce fut bien achalandé. La qualité des exposants est à souligner ainsi que les articles exposés.*

10. Période de questions

POINT 10

La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé.

320-12-25

SUR PROPOSITION du conseiller Alphée Moreau et **APPUYÉE** par la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à **20 h 20**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge
Mairesse

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».